



Amenagement des weekend de garde

Par **bouton2**, le **07/12/2007** à **18:36**

une ordonnance a ete etablie comme suite droit de garde pour le pere le 1er le 3eme et 5eme weekend du mois notre conflit se porte se se 5eme weekend qui est ambigû on ne sait jamais surtout quand le weekend est a cheval sur deux mois enfin pour moi quand le 1er tombe le samedi ça sinifi que celui ci est le 1er weekend me dire si je suis dans le vrais et si je peux faire des demarche auprés du jaf pour annuler se 5eme weekend tout en sachant que mon ex ainsi que sa nouvelle femme me cherche constament des histoire porte plainte pour un oui ou un non cherche a me retirer la garde je suis seule et commence a deprimer suite a cette acharnement de la partie adverse je suis en longue maladie sans emploi mon enfant a 11ans et je suis inquiete

Par **Iy31**, le **07/12/2007** à **19:17**

Bonsoir,

Le problème de garde pour les 1er, 3ème et 5ème week end est assez perturbant !

Je vais prendre quelques exemples sur l'année 2007 :

- * janvier le 1er W.E. 6 et 8, le 3ème W.E. le 20 et 21
- * février le 1er W.E. 3 et le 4, le 3ème W.E. le 17 et 18
- * mars le 1er W.E. 3 et 4, le 3ème W.E. 17 et 18, LE 31 mars n'étant pas considéré un 5ème W.E. !
- * avril le 1er W.E. 7 et 8, le 3ème W.E. 21 et 22
- * mai le 1er W.E. 5 et 6, le 3ème W.E. 19 et 20

- * juin le 1er W.E. 2 et 3 le 3ème W.E. le 16 et 17, LE 30 n'étant pas un 5ème week end !
- * juillet le 1er W.E. 7 et 8, le 3ème W.E. 21 et 22
- * aout le 1er W.E. 4 et 5, le 3ème week end le 18 et 19
- * sept le 1er W.E. 1er et 2, le 3ème W.E. 15 et 16, le 5ème W.E. le 29 et 30

Lorsqu'un week end est "à cheval" sur 2 mois ce n'est pas considéré comme un week end !

Vous souhaitez contacter le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales) pour faire supprimer le 5ème week end, je ne pense pas que celui vous donne raison, cela étant calculer dans l'intérêt de l'enfant.

Je vous souhaite bon courage et n'hésitez pas à me contacter pour tous problèmes

ly31

Par **bouton2**, le **07/12/2007** à **19:29**

g du mal a comprendre quand celui si n'est pas consideré comme le 5eme weekend celui ci me revient puisque mon enfant desir ne pas aller chez sont pere c un perpetuel conflit comment puis je l'officialiser mon enfant a t'il un droit de parole sur l'amenagement de ses weekend il se plaind de perdre ses copain faute de disponibilite le weekend comment fait il que mon avocat ne mes pas donne ses infos sur se 5eme weekend

Par **ly31**, le **09/12/2007** à **16:43**

Bonsoir,

Quel âge à votre enfant ?

A vous lire

ly31

Par **bouton2**, le **09/12/2007** à **16:58**

mon enfant va avoir 12 ans ds qlque mois

Par **ly31**, le **09/12/2007** à **17:03**

Re Bonsoir,

Je pense qu'un enfant de 12 ans est tout à fait en mesure de pouvoir s'exprimer, encore faut il

que Monsieur le Juge soit d'accord pour l'écouter !

Je vous souhaite bon courage, ainsi qu'une bonne fin de week end

ly31

Par **bouton2**, le **09/12/2007** à **20:28**

merci pour vos reponse bonne soiree